

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 11 SEP. 2025

ID : 026-212601439-20250909-2025_47-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 09 Septembre 2025

**DEPARTEMENT DE LA
DROME**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	13
Présents	08
Pouvoirs	03
Votants	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Date de la convocation
02/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq-----
le 09 septembre à 20 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, ORLOWSKI François, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

Absents excusés : AGERON Jérémy, FÉRÈRE Dominique, ROSTAING Marc

Absent non excusé : RIOU Gaëtan, THOMAS Monique,

Pouvoir : FÉRÈRE Dominique à VALENÇON Jérémy, AGERON Jérémy à ORLOWSKI François, ROSTAING Marc à CETTIER Nicolas,

Secrétaire de séance : CETTIER Nicolas

N° 2025-47

OBJET : Mise à jour de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la dépose de la main courante, du raccordement du local en eau potable / eau usée, la fourniture et pose de la nouvelle main courante et la fourniture et pose de clôture et des portillons

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le dispositif de subvention mise en place par le Département au titre de la solidarité territoriale et l'aide aux communes,

Vu la délibération n°2025-40 en date du 10 juin 2025 pour une demande de subvention auprès du conseil départemental pour des travaux d'urgence au plateau sportif,

Considérant que le dossier nécessite une mise à jour suite à la demande d'urgence de fournir et poser la clôture et les portillons,

Considérant le nouveau coût prévisionnel de 39 691.69€ HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Sollicite la mise à jour de notre dossier de subvention déposé auprès du Conseil Départemental concernant la dépose de la main courante et du raccordement du local en eau potable / eau usée, la fourniture et pose de la nouvelle main courante ainsi que la fourniture et pose de clôture et des portillons pour un montant de 39 691.69€HT.
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental.
- Autorise le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 026-212601439-20250909-2025_47-DE

Berger
Levrault

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 11/09/2025

Le Maire,

Agnès GENTHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr